

sera précédée du chant des litanies des saints, et des autres prières indiquées au Rituel *pro quacumque tribulatione*. Il est à souhaiter qu'à cette occasion, l'on fasse la procession dans l'église.

4o Dans les communautés, où la grand'messe n'est pas d'usage, on récitera ces mêmes prières avant la messe.

5o Après cette messe, le célébrant exposera le Très Saint Sacrement, qui ne sera déposé qu'à l'exercice du soir.

6o Les fidèles pourront gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pendant ces sept jours.

7o Ce même vendredi, sept octobre, sera un jour de jeûne d'obligation.

Puisse Notre-Dame du Saint Rosaire recevoir et présenter Elle-même à son divin Fils ces prières et ces pénitences faites pendant le mois qui lui est consacré ; puisse la justice de Dieu se laisser fléchir, et sa miséricorde nous pardonner.

Sera la présente Circulaire lue et publiée au prône des églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et au Chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Je demeure bien sincèrement,

Chers et dévoués Collaborateurs,

Votre tout dévoué en N. S.,

† EDOUARD CHS, Arch. de Montréal.

FÊTE PATRONALE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE MONTREAL

Jeudi prochain, 13 octobre, est la fête patronale de Monsieur l'archevêque de Montréal. La veille, à 9 heures, Sa Grandeur recevra les hommages de son clergé. Tous les fidèles du diocèse se feront un devoir de prier à cette occasion pour leur premier pasteur. Ils sympathiseront avec lui dans les douloureuses épreuves qu'il traverse et ils chercheront à le consoler par leur entière soumission à ses enseignements et à ses paternels conseils.

TRAIT DE CHARITE DU CARDINAL GUIBERT

Un prêtre de France, l'abbé Reulet, a publié une lettre d'un pensionnaire de la maison centrale de Clairvaux, adressée au cardinal Guibert, au mois d'août 1885 ; cette lettre a été citée souvent. La voici ;

Monseigneur Votre Eminence,

Ayez pitié d'un malheureux condamné à cinq ans, qui est sur le point de partir pour la Nouvelle-Calédonie. Je n'ai que dix-